

Europe

Congrès de la fédération européenne de la métallurgie

Christian DUFOUR et Adelheid HEGE

A « new deal for Europe » dans le syndicalisme des métallurgistes

Les 52 organisations membres de la fédération européenne de la métallurgie (FEM), issues de 24 pays, se sont réunies à Copenhague les 17 et 18 juin 1999 à l'occasion de leur congrès fédéral. Le premier acte des délégués a consisté à ratifier l'entrée de quatre nouveaux membres portant l'effectif des pays représentés à 25 pour un total de près de 6 millions d'adhérents. Ils ont pris acte de la prochaine adhésion de la fédération française de la métallurgie CGT, qui avait délégué trois représentants siégeant comme invités.

Le congrès, dévolu surtout à des travaux organisationnels, se voulait un moment charnière dans la vie de cette organisation, la plus puissante de la CES. Il s'agissait de dépasser des difficultés internes surgies au cours de la législature précédente, et pour cela de se doter de structures et de responsables renouvelés. Il s'agissait aussi de confirmer des orientations d'action déjà engagées mais encore balbutiantes, visant à faire passer la FEM d'un « syndicalisme de résolutions à un syndicalisme d'action », pour re-

prendre une expression de Klaus Zwickel, président d'IG Metall.

Les réformes de structure

Le débat sur les structures a dégagé quatre points principaux.

Le premier concerne une nouvelle répartition des mandats et des sièges. L'introduction d'organisations nouvelles sert d'occasion à une répartition différente des sièges et des voix dans les organes dirigeants. La nouvelle distribution reconnaît une moindre importance aux pays, et une plus grande à l'effectif en adhérents des organisations. Ce nouveau mode de calcul fait apparaître avec plus de netteté la réalité politique des forces réciproques au sein de la fédération européenne. L'IG Metall obtient 28,33 % des suffrages, soit près de trois fois plus de voix que les cinq syndicats anglais coalisés qui regroupent des métallurgistes, et près de 9 fois plus que les organisations françaises dans leur ensemble (*cf.* tableau). Par contre le congrès n'a pas ratifié la proposition de faire passer le seuil de majorité des deux tiers à 60 % des voix lors de ses votes, ce qui signifie qu'actuellement la seule opposition d'IG Metall permet de bloquer une proposition..

EUROPE

Le deuxième point concerne le comité directeur. La FEM est dirigée entre deux congrès, outre par un secrétariat et par une commission exécutive, par un comité directeur dont l'effectif antérieur de 27 personnes était considéré comme trop large, peu opérationnel et coûteux. Plusieurs propositions s'affrontaient. L'une présentée par les Hollandais voulait le réduire à 10, l'autre soutenue par des Français et des Espagnols proposait de le ramener à 20, et une troisième défendue par IG Metall souhaitait le ramener à 17.

La deuxième proposition ayant menacé de se maintenir, IG Metall s'est ralliée à la proposition hollandaise, sachant qu'elle ne recueillerait pas le seuil des deux tiers des voix pour être approuvée. Le syndicat allemand des métallurgistes tenait à manifester l'importance qu'il attache à la constitution d'un exécutif restreint et décisionnel. Face au revirement allemand, Français et Espagnols ont alors défendue la position première d'IG Metall (comité directeur composé de 20 membres) qui l'a emporté. La nouvelle structure de direction repose plus fortement qu'auparavant sur les sept sous-régions que la FEM reconnaît et elle contraint les organisations nationales divisées à se rassembler pour exercer une influence au sein de la FEM¹.

Le troisième point concerne les finances : la cotisation a été augmentée à 10,5 FB (0,26 euro) par membre pour 1999 et à 12 FB (0,3 euro) pour 2001. Cela représente une hausse de près de 25 % sur ce laps de temps. Au moment même où dans la CES les voix se font plus fortes pen-

cher en faveur d'une baisse des cotisations, il sera intéressant de suivre sur cette question les débats au sein de la Confédération européenne des syndicats.

Le quatrième point concerne les hommes. La présidence de Tony Janssen, métallurgiste chrétien flamand, a été confirmée. Le secrétariat général a été confié à Reinhardt Kuhlmann, ancien secrétaire adjoint, qui a temporairement assumé les fonctions de son prédécesseur démissionnaire. Issu de IG Metall, le nouveau secrétaire général y a exercé des fonctions de responsable du secteur recherche et orientation générale.

La ligne politique de la FEM

L'objectif du congrès n'était pas de discuter une ligne politique explicite. Celle-ci est construite au fil des travaux entre les congrès par des commissions et des conférences spéciales. Les délégués ont approuvé un rapport d'activité qui fait état de cinq domaines d'intervention prioritaires.

– La FEM a retenu des secteurs qu'elle considère comme prioritaires pour son intervention en matière de politique industrielle, parce qu'ils sont particulièrement sensibles dans les transformations actuelles. Il s'agit de l'industrie automobile, de l'industrie aéronautique et spatiale, de l'acier, de l'industrie de l'information et des communications, des chantiers navals, de la construction de machines outils et de l'industrie de la défense. Dans ces secteurs les contacts internationaux organisés par la fédération

1. Il s'agit du Bénélux, de l'Europe du Nord (Suède, Norvège, Finlande, Danemark, Islande), de la Grande-Bretagne avec l'Irlande, de l'Europe centrale (Allemagne, Suisse, Autriche), de l'Europe du Sud-Ouest (France, Espagne, Portugal), de l'Europe du Sud-Est (Italie, Grèce, Chypre) et de l'Europe de l'Est (Hongrie, Pologne, Tchéquie, Slovaquie, Slovaquie, Slovaquie) à quoi s'ajoute la Turquie.

sont particulièrement intenses, et elle concentre spécialement sur eux son intervention au niveau européen.

– La fédération est aussi particulièrement sollicitée par la mise en place des comités d'entreprise européens. Une grande partie des entreprises concernées relèvent de la métallurgie (557), et dans près de la moitié un accord a déjà été signé ou est en voie de l'être. Les comités d'entreprise européens constituent un sujet de préoccupation pour des organisations qui très majoritairement ne souhaitent pas que ces derniers s'autonomisent et puissent servir de moyen pour les employeurs de porter atteinte aux structures actuelles de négociation. Mais en même temps le rôle syndical de ces institutions est affirmé. Une recommandation interne sur les responsabilités des syndicalistes membres de la FEM qui siège dans ces instances a été adoptée en 1997. La fédération s'est en particulier félicitée de la solidarité qui s'est manifestée lors de l'affaire Renault Vilvoorde et des succès qui ont suivi l'action menée en justice pour les droits d'information des comités européens.

– Un groupe spécial de travail concerne la place des femmes dans la politique de la FEM. Ce chapitre, le plus court du rapport d'activité, traite aussi bien de la place des femmes sur les lieux de travail que dans les instances de la fédération ou de ses organisations membres.

– La coopération entre les pays de l'Ouest européen et les pays de l'Est et du centre de l'Europe forme un autre chapitre du rapport fédéral. Outre les questions de rapprochement syndical et de contacts stratégiques, la fédération évoque la question de la répartition des tâches entre la FEM (CES) et la FIOM (CISL).

– L'un des axes principaux de la politique de la FEM porte sur sa politique revendicative salariale européenne. Depuis la conférence tenue en décembre 1998 à Francfort, la FEM promeut une coordination des négociations salariales au niveau européen pour s'opposer à des tentatives de dumping social. L'introduction de l'euro a servi de prétexte à ce lancement, mais les pays qui ne font pas partie de la zone sont appelés aussi à y participer. L'objectif vise à ce que chaque organisation membre s'engage à ne pas réclamer pour les augmentations salariales moins que l'inflation augmentée des gains de productivité. Elle peut ensuite décider librement si ces augmentations sont directement affectées aux progressions salariales ou à d'autres postes, tels que la réduction du temps, la protection sociale, la formation professionnelle.

Les discussions internes sur cette ligne ont été suffisamment difficiles pour que la question de l'évaluation de la politique qui en est résultée ne soit pas encore à l'ordre du jour. Le principe de la mise en mouvement commune l'emporte sur les retombées à court terme de cette démarche. Les modes nationaux de négociation diffèrent techniquement très sensiblement. Surtout, la relation entre les différents niveaux de négociation sont très différents : branches, niveau interprofessionnel, entreprises ou sites forment des combinaisons très disparates. Les propositions de la fédération européenne ne sont pas sans rappeler les principes de négociation qui prévalent en Allemagne, et qui privilégient nettement le niveau de la branche. Elles sont certes amodiées pour permettre des adaptations. Ce sujet fait ses premiers pas dans la vie syndicale européenne des métallurgistes. Le thème lui-même n'étant pas discuté, il fallait reconnaître dans les interventions des délé-

EUROPE

gués des allusions révélant les nuances ou les contradictions de leurs positionnements sur ce sujet. Le rôle de coordination reconnu, au détriment d'autres espaces d'intervention, à la négociation nationale de branche n'est pas sans susciter des doutes et des réserves des participants provenant tant des pays du Nord et du Sud de l'Europe ; il en va sans doute de même du rôle qu'IG Metall est susceptible d'assumer dans le cadre d'une politique salariale coordonnée au niveau européen. Le ministre du Travail danois, invité au congrès et bien informé des discussions en son sein, s'est exprimé avec plus de franchise en rappelant que le Danemark est très attaché à l'autonomie des acteurs de la négociation collective pour la stabilité de son pays, ce qui signifie que la négociation de branche passe d'abord par une négociation interprofessionnelle.

Vers la production d'une norme syndicale européenne ?

Les débats sur les structures dans leur technicité, comme les échanges sur les politiques d'action, laissent entrevoir un autre sujet d'importance, celui de la concurrence/complémentarité entre les formes de « coalition syndicale » susceptibles de coexister en Europe. Les délégués, majoritairement, ont manifesté leur volonté de disposer au niveau européen d'un exécutif et de structures efficaces et décisionnaires. Plusieurs des thèmes débattus portaient sur ce sujet. Tant la politique de reconnaissance des forces réciproques à travers la répartition des mandats dans les congrès (qui tient davantage compte du nombre d'adhérents déclarés par les organisations provenant des différents pays) que la volonté de limiter la taille des instances semble aller

dans le sens d'une plus grande autonomie de la fédération européenne.

Dans un communiqué remis à la presse avant le congrès, la FEM déclare que « par l'adaptation de ses structures et le choix de ses objectifs la FEM veut se présenter...comme une organisation européenne consciente d'elle-même... ». Il faut sans doute prendre cette affirmation avec le plus grand sérieux ; sans maîtriser encore bien les voies lui permettant d'affirmer son pouvoir proprement européen, la fédération se montre attachée à l'objectif d'y parvenir à terme. Globalement, le pari fait est celui de la mise en place d'une structure susceptible d'autonomie à l'égard de ses mandants, sans que les objets d'intervention soient encore clairement définis, et sans que les alliances internes soient solidement établies. Un rôle particulier revient à une organisation, l'IG Metall, qui a les moyens de faire entendre sa voix dans le concert des différences entre les organisations présentes.

La question des structures n'est sans doute pas encore totalement aboutie. Un échange complexe pour des raisons de traduction a opposé IG Metall et la fédération FO de la métallurgie. Il ressort de cet échange que les perspectives de regroupement et de fusion des syndicats au sein des pays européens doivent avoir des répercussions sur leur structuration européenne. La base « métallurgique » du regroupement actuel n'est pas toujours facilement reconnaissable dans des conglomerats syndicaux nationaux qui reposent souvent sur des bases plus « industrielles » que spécifiquement métallurgistes. Mais les besoins de rationalisation financière des structures syndicales, comme les concurrences syndicales poussent à ne pas laisser se figer la question de la structuration européenne. IG Metall est concurrencée dans

CONGRES DE LA FEM

sa position hégémonique en Allemagne par la constitution d'un très large pôle des services. La riposte de « la plus grande fédération syndicale du monde » pourrait être internationale, et impliquer des visées de transformation concernant aussi

bien ses partenaires métalliques que la Confédération européenne des syndicats.

Sources :

Participation au congrès, documents du congrès.

Syndicats membres de la FEM et distribution des votes (anciens et nouveaux statuts)

Pays	Organisations membres	Adhérents payants en 1999	Voix par organisation		
			nouveaux statuts		anciens
				%	%
Allemagne	IG Metall	1 700 000	68	28,33	10,53
Royaume-Uni	AEEU-EETPU	400 000	16		
	MSF	72 000	2		
	TGWU	132 000	5		
	GMB	43 000	1		
	ISTC	33 730	1		
		680 730	25	10,42	7,37
Irlande	SITPU	10 000	1	0,42	2,11
Italie	FLM	450 000	18	7,5	6,32
Belgique	CMB	160 000	6		
	CCMB	160 000	6		
	SETCA	10 870	1		
	CNE	10 000	1		
	LBC/NVK	20 000	1		
		360 870	15	6,25	5,26
Pays-Bas	Ind.Bond FNV	100 578	4		
	Ind Voed B CNV	22 000	1		
	De Unie	10 000	1		
	VHP	10 000	1		
		142 578	7	2,92	4,21
Luxembourg	OGB-L	10 000	1		
	LCGB	10 000	1		
		20 000	2	0,83	2,11
France	FGMM-CFDT	80 000	3		
	FEAE-CFDT	14 000	1		
	FOM	50 000	2		
	FO-défense nation	6 000	1		
	FM/CFTC	14 000	1		
		164 000	8	3,33	3,16
Grèce	POEM	17 375	1		2,11
Espagne	UGT-MCA	85 000	3		
	ELA-STV	27 709	1		
	FM/CC OO	85 000	3		
		197 709	7	2,92	3,16

EUROPE

Pays	Organisations membres	Adhérents payants	Voix par organisation		
			nouveaux statuts	anciens	
				%	%
Portugal	SIMA	56 000	2		
	Fequimetal	50 500	2		
		106 500	4	1,67	3,16
Danemark	CO-Industrie	235 000	9		
	IDA	21 000	1		
		256 000	10	4,17	5,26
Suède	Svenska metall	317 000	12		
	SIF	115 924	14		
	CF	12 000	1		
		444 924	17	7,08	7,37
Norvège	Fellesforbundet	61 050	2		
	Handel og Kontor	10 000	1		
	NKIF	10 000	1		
	NITO	11 250	1		
	NEKF	10 000	1		
		102 300	6	2,5	3,16
Slovaquie	Metalli	148 538	5		
	STL	10 500	1		
	TL	17 993	1		
	IL	10 000	1		
	TEK	10 000	1		
		197 031	9	3,75	4,21
Yougoslavie	MSI	8 313	1	0,42	2,11
Suisse	SMUV/FTMH	76 593	3		
	CMV/FCOM	16 000	1		
		92 593	4	1,67	2,11
Autriche	GMBE	180 000	7	2,92	4,21
Chypre	Oviek-Sek	4 000	1	0,42	2,11
Turquie	Birlesik Metal-IS	10 000	1	0,42	2,11
Pologne	Solidamosc	130 000	5	2,08	4,21
Tchéquie	Kovo	394 647	15	6,25	5,26
Slovaquie	Kovo	108 828	4	1,67	4,21
Hongrie	Vasas	60 000	2	0,84	2,11
Slovénie	SKEI	70 000	2	0,84	2,11
Total		5 908 398	240	100	100

Source : FEM 1999.